

qui entraîne des inondations est imminente. L'histoire de l'industrie des remorqueurs en Colombie-Britannique est tragique. Le ministère des Transports n'a pas assuré de service d'inspection convenable, et en dépit des bonnes intentions du ministre il est peu probable que le ministère puisse le faire sous peu. Des cheminots américains arrivent au Canada pour travailler sur le *Great Northern Slip*; aussi, outre les ministères du Travail et des Transports, celui de l'Immigration devra peut-être s'intéresser à ce différend avant longtemps.

Permettez-moi de terminer en disant qu'il faut être hardi et adopter, sans tarder, un règlement régional, qui s'appliquerait particulièrement à la situation de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est expiré.

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pour pouvoir bien comprendre le différend concernant les remorqueurs, il faut remonter au début. Le 20 août 1969, à la demande de la Guilde de la Marine marchande du Canada, le ministre a désigné M. D. S. Tysoe comme arbitre dans le différend sur le contrat signé entre la Guilde et l'Association des propriétaires de remorqueurs de la Colombie-Britannique, de Vancouver. Le contrat collectif expirait le 30 septembre 1969. Le 14 octobre, à la demande du ministre, le comité conjoint, composé des fonctionnaires du ministère du Travail et du ministère des Transports fut institué pour examiner les normes de sécurité et de travail dans le service de remorquage. Le 28 octobre, le conciliateur annonçait que, malgré les nombreux pourparlers des deux mois précédents, il était incapable de régler le différend. Il recommandait l'établissement d'une commission d'arbitrage.

Le 21 novembre, le ministre nommait M. R. A. Gallagher, c.r., de Winnipeg, président de la commission d'arbitrage. La Guilde nommait M. Jack Moore de la IWA comme membre de la commission et l'Association désignait M. Belair. Le 12 février, le ministre recevait le rapport sur le différend concernant la Guilde, approuvé à l'unanimité par la commission d'arbitrage. A partir du 8 décembre 1969, la commission a tenu 17 audiences officielles et mis tout en œuvre pour trouver un terrain d'entente. Elle a annexé un projet de contrat collectif au rapport. Les recommandations portaient sur l'équipage, les aménagements à bord et une augmentation de salaire de 10 p. 100 au cours des deux années visées par l'entente. Le rapport a été immédiatement communiqué aux parties.

Le 27 février, la Guilde priait le ministre de convoquer de nouveau la Commission de conciliation pour élucider certaines recommandations du rapport. Le 26 mars, la Commission présentait au ministre un autre rapport pour préciser quelque 14 recommandations contenues dans le rapport antérieur. Le 2 mai, les parties en cause se sont rencontrées pour de nouvelles négociations et la médiation a été assurée par M. W. P. Kelly et M. D. S. Tysoe, spécialiste des affaires industrielles. La médiation s'est poursuivie jusqu'au dimanche midi, alors que la Guilde a déclaré une grève et que les négociations ont été rompues. La rupture des négociations a été surtout causée par la question des équipages. Le comité des équipages et de la sécurité du ministère des Transports a eu une suite de réunions fructueuses et les résultats de ces séances sont actuellement à l'étude.

La situation actuelle sur la côte ouest bouverse un grand nombre de gens qui n'y sont pour rien, mais le ministre souligne que le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour éviter cette grève, et il est convaincu que les parties peuvent résoudre leur différend. Tous les services du ministère du Travail, à la fois sur la côte ouest et à Ottawa, sont disponibles aux parties en cause, et dès que les deux parties indiqueront leur désir de reprendre des négociations utiles, la médiation recommencera. Dans l'intervalle, les hauts fonctionnaires du ministère suivent la situation avec grand soin.

RADIO-CANADA—DEMANDE D'ÉMISSIONS À L'INTENTION DES VIEILLARDS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 6915 du *hansard* du 13 mai, j'ai posé la question suivante hier après-midi:

Puis-je poser une question au secrétaire d'État? Comme le Senior Citizens Council d'Ottawa a demandé instamment à la Société Radio-Canada de réaliser au moins un programme de radio et de télévision à l'intention des vieillards, le ministre compte-t-il demander à la société s'il serait possible de donner suite à cette requête?

Puis-je vous signaler, monsieur l'Orateur, que lorsque Votre Honneur a proposé que ma question soit ou bien inscrite au *Feuilleton* ou reportée à l'ajournement, j'ai d'abord eu la réaction normale que nous avons tous lorsque vous nous faites cette remontrance, savoir que vous étiez injuste à mon égard. J'ai songé à certaines des questions qui avaient été posées et acceptées, et je me suis demandé: «Pourquoi monsieur l'Orateur me traite-t-il ainsi?» Or, monsieur l'Orateur, 30 secondes plus tard, je vous en étais reconnaissant. J'ai eu l'impression que vous m'aviez fait une faveur spéciale. Votre Honneur constatera que si vous aviez accepté ma question, le ministre